

## Académie Inter Musicale de Paris

### Secrétariat téléphonique centralisé

1 rue Henri-Becque - Hall D - BAL 98 75013 Paris

Lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 19h

samedi de 10h à 13 h et de 14h à 16h.

Site : [aimparis.fr](http://aimparis.fr)

Juin 2014

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez prendre des cours de musique, théâtre, dessin-peinture ou Bande-Dessinée dans une des Académies Musicales d'arrondissement.

**N'hésitez pas à vous renseigner** auprès de Cécile, Doris, Marie-Louise, Nelly, Marie-Jo ou les directeurs à votre disposition **aux permanences, par Email ou par téléphone.**

#### **Coordonnées du secrétariat de chaque AM :**

AM11 Bastille, Marie-Louise 01 78 76 67 62 - email : [am11bastille@aimparis.fr](mailto:am11bastille@aimparis.fr)

AM11 Voltaire, Nelly, 01 78 76 67 60 - email : [am11voltaire@aimparis.fr](mailto:am11voltaire@aimparis.fr)

AM12, Nelly, 01 78 76 67 60 - email : [am12@aimparis.fr](mailto:am12@aimparis.fr)

AM13, Doris, 01 78 76 67 61 - email : [am13@aimparis.fr](mailto:am13@aimparis.fr)

AM14, Doris, 01 78 76 67 61 - email : [am14@aimparis.fr](mailto:am14@aimparis.fr)

AM15 Convention, Cécile 01 78 76 67 63 - email : [am15@aimparis.fr](mailto:am15@aimparis.fr)

AM15 Mistral, Cécile 01 78 76 67 63 - email : [am15m@aimparis.fr](mailto:am15m@aimparis.fr)

Permanences de renseignement et d'inscription sur place dans les écoles, infos sur le site :

<http://www.aimparis.fr/inscriptions.php>

Vous pouvez effectuer votre **inscription ADMINISTRATIVE** entre le 9 juin et le 22 juillet pour la prochaine rentrée. Pour cela, merci de compléter la **fiche** d'adhésion-inscription accompagnée de tous vos chèques et de la poster **en courrier simple** à :

Académie Musicale du .....°

1 rue Henri Becque

Hall D – BAL 98

75013 Paris

Vous pouvez aussi déposer votre dossier à une permanence d'inscription.

Votre dossier sera numéroté à réception.

Cette inscription ADMINISTRATIVE vous permet d'accéder aux **inscriptions PEDAGOGIQUES** : nous vous **joindrons** pour **confirmer vos vœux ou choisir vos HORAIRES entre le 30 juin et le 31 août, dans l'ordre** de la numérotation **de votre dossier ADMINISTRATIF**.

Cette procédure globale d'inscription vous permettra d'éviter les longues files d'attente du mois de septembre.

**Sur notre site**, vous trouverez à partir du 9 juin :

-les informations **horaires 2014-2015** de tous nos cours collectifs (affichés également dans les écoles).

-nos activités hebdomadaires, leurs tarifs et modes de règlements.

-le calendrier d'activité 2014-2015.

-les informations sur les nouveaux cours : « Atelier marionnettes » et Atelier musiques actuelles.

-la nouvelle **documentation 2014-2015** et la **fiche d'inscription en PDF** (et à disposition dans les écoles en version papier).

#### **Conditions d'annulation, de modification de l'inscription de juin, ou de changement d'horaire :**

Aucun chèque, ni de l'adhésion ni des prestations n'est présenté en banque avant le 6 septembre, date limite d'annulation.

**Les demandes de changement d'horaire seront acceptées jusqu'au 6 septembre**, par téléphone ou email.

Si les horaires ne vous convenaient plus et si nous n'arrivions pas à trouver d'autres horaires à votre convenance, nous vous restituerions intégralement tous vos chèques, adhésion et prestations.

Passé le 6 septembre 2014, vous serez engagé pour les cours de septembre à décembre 2014 et nous présenterons le premier chèque des prestations à partir de cette date, ainsi que votre chèque d'adhésion.

Enfin, si vous n'effectuez pas d'inscription avant les vacances, vous serez les bienvenus en septembre, sous réserve de patience, d'horaires et de places disponibles.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

Christophe FONTENAY et Lionel GUILLERY, directeurs des Académies Musicales.

## INSCRIPTION ADMINISTRATIVE MODE D'EMPLOI

Si vous n'avez pas encore d'**identifiant AIMP** ou si vous l'avez égaré, en faire la **demande par téléphone : 01 45 65 01 02**

Le chèque d'adhésion est à séparer des chèques de prestations des cours : **1 fiche par élève et 1 chèque d'adhésion de 60€ par élève** (pas de chèque vacances pour l'adhésion).

**Prestations multiples (par famille)** : aucun cumul de dossiers. Chaque dossier comporte les chèques pour un seul inscrit : chaque dossier est payé distinctement.

Vos **règlements** seront **échelonnés** si vos **dossiers multiples** nous parviennent **dans la même enveloppe** : les chèques d'une même famille sont alors présentés en banque de façon échelonnée (1 mois après pour le 2ème enfant et 2 mois après pour le 3ème enfant) si vous **cochez la case « Famille »** prévue à cet effet sur la fiche en indiquant le nombre de dossiers concernés et leurs identifiants AIMP.

### **1- recto** : feuille d'**adhésion** 2014-2015.

Cochez le lieu ou vous souhaitez suivre le(s) cours. Cochez l'AM d'adhésion (en général, c'est la même).

Complétez les informations demandées, datez, signez et joignez un chèque de 60€ à l'ordre de « Académie Musicale » en indiquant au dos du chèque votre identifiant AIMP.

Note : s'il s'agit d'un enfant, la fiche est à son nom ; si le nom indiqué sur le chéquier est différent, remplissez bien la case « nom du payeur ». Pour les élèves de moins de 18 ans : l'autorisation de sortie incluse dans la fiche est à renseigner et signer obligatoirement dans le cadre.

### **2- verso** : feuille d'**inscription** aux prestations 2014-2015 :

Cochez le lieu ou vous souhaitez suivre le(s) cours.

**COURS COLLECTIFS** : cochez, renseignez les espaces en pointillé, indiquez les jours, heures des cours souhaités et les noms des professeurs s'ils vous sont connus.

**COURS INDIVIDUELS** : cochez la durée, précisez l'instrument choisi et les noms des professeurs s'ils vous sont connus.

Calculez votre total trimestriel ; choisissez votre périodicité de paiement : année, trimestre ou mois. Puis joignez tous les chèques datés du jour, couvrant les frais jusqu'au 4 juillet 2015, à l'ordre de "Académie Musicale", **en indiquant votre identifiant AIMP au dos de chaque chèque.**

*Note : les espèces et chèques vacances ne sont acceptés qu'en main propre.*

**Le dossier doit être complet, accompagné de tous vos chèques, pour pouvoir valider vos horaires ;**

le **poster** en courrier simple dans une enveloppe à :  
Académie Musicale du .....°..... - inscription  
1 rue Henri-Becque – Hall D – BAL 98 – 75013 Paris.

**ou**

le **déposer** à une permanence.

## CHOIX DES HORAIRES - INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES :

Cours **COLLECTIFS (sans cours individuel)** :

**nous vous confirmons par email ou courrier** la validité de votre inscription et de vos vœux horaires.

---

Cours **INDIVIDUELS (avec ou sans cours collectif)** :

**nous vous téléphonerons suivant la numérotation de votre dossier**, pour choisir vos horaires individuels. Nous ne donnerons des horaires qu'aux élèves dont nous aurons reçu les dossiers complets. Indiquer vos horaires COLLECTIFS sur la fiche, le cas échéant (modifiables ensuite au téléphone).